

ADIVALOR :

Un nouvel accord cadre vient d'être signé entre ADIVALOR et le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. Portant sur le recyclage des déchets, il s'étend à de nouvelles filières et renforce la poursuite des objectifs de collecte et recyclage fixés à l'horizon 2015.



Une filière exemplaire de recyclage des déchets

ADIVALOR est un éco-organisme créé en 2001 à l'initiative de l'UIPP pour gérer la fin de vie des déchets issus de l'activité agricole. On retrouve parmi les fondateurs d'ADIVALOR tous les acteurs de l'activité agricole, les industriels (UIPP et UPJ), les distributeurs (Coop de France Métiers du Grain, FNA, Union In Vivo) et les agriculteurs (FNSEA, Chambres d'agriculture) qui totalisent ainsi plus de 150 metteurs en marché, 1 300 distributeurs et 350 000 utilisateurs professionnels. Bien que volontaire, cette initiative s'appuie sur le concept de « responsabilité élargie des producteurs » qui stipule que le principe « pollueur-payeur » s'applique au détenteur du déchet mais également aux distributeurs, fabricants et aux importateurs de produits à l'origine du déchet. La responsabilité élargie (ou partagée) a récemment été renforcée par l'article 46 de la loi « Grenelle 1 ».

ADIVALOR est donc né d'une démarche volontaire de la filière agricole, dans le but de mieux gérer les déchets qu'elle produit. Les filières de récupération des différents types de déchets se sont construites progressivement depuis la création de l'éco-organisme pour maintenant atteindre des catégories de déchets de plus en plus diffus. Ainsi, en plus de la récupération des Emballages vides de Produits Phytosanitaires (EVPP), puis des Produits Phytosanitaires non Utilisables (PPNU), le dispositif s'est étendu progressivement aux emballages de produits fertilisants, aux emballages de semences, aux films plastiques agricoles, et aux emballages de produits d'hygiène de l'élevage laitier.

La filière ADIVALOR est ainsi l'exemple le plus abouti de filière volontaire en France et en Europe.

Au sein de ce dispositif, le réseau des Chambres d'agriculture a principalement un rôle d'appui local.

UNE SPÉCIFICITÉ FRANÇAISE

« La France est le seul pays d'Europe à disposer d'une organisation nationale ayant vocation à récupérer les déchets de l'agro-fourmiture sur l'ensemble du territoire ».

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie

L'APPUI DES CHAMBRES D'AGRICULTURE

« Notre démarche, dans le cadre de la collecte des déchets issus de l'agrofourmiture, consiste à initier et appuyer localement le démarrage de collectes, à communiquer auprès des agriculteurs et du grand public sur leur déroulement, et à dispenser du conseil d'entreprise allant dans le sens d'une meilleure gestion des stocks et déchets des exploitations agricoles, et plus globalement d'une protection intégrée des cultures ».

Didier MARTEAU

Président de la commission environnement de Chambres d'agriculture France

Une initiative reconnue et soutenue par les Pouvoirs publics

La volonté d'ADIVALOR de faire de la France la pionnière du recyclage des déchets de l'agro-fourmiture a très tôt été saluée et reconnue par les Pouvoirs publics, ce qui s'est traduit en 2003 par la signature d'un accord cadre entre ADIVALOR et le ministère de l'Ecologie et du Développement durable. Cet accord avait pour but le développement des filières de gestion des EVPP et des PPNU. Du fait du développement de nouvelles filières de

UNE APPROCHE VOLONTAIRE

« ADIVALOR, c'est d'abord le succès de l'approche volontaire sur l'approche réglementée ».

Roselyne BACHELOT

Ministre de l'Ecologie et du Développement durable (2002-2004)

gestion des déchets, le renouvellement de cet accord était nécessaire. C'est chose faite depuis le 8 février 2011.

Un accord ambitieux

Ce nouvel accord cadre entre ADIVALOR et le ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du

UN SECTEUR AGRICOLE PARTICULIÈREMENT ENGAGÉ

La signature de ce nouvel accord cadre par la ministre de l'Ecologie, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, en présence de Guy VASSEUR, président de Chambres d'agriculture France et de tous les autres membres fondateurs d'ADIVALOR montre, selon la ministre, « la volonté de l'ensemble des acteurs professionnels d'aller encore plus loin, preuve que la responsabilité environnementale est aujourd'hui inscrite au cœur des préoccupations du monde agricole ».



Logement s'étend aux nouvelles filières mises en place depuis 2007 (fin du précédent accord cadre) et renforce les objectifs visés à l'horizon 2015. Il prévoit notamment de renforcer la prévention des déchets et de favoriser le recyclage « matière » par rapport à la valorisation énergétique. L'accord cadre s'accompagne ainsi de fiches sectorielles pour chaque type de déchet qui fixent des objectifs ambitieux. A l'horizon 2015, ADIVALOR et ses partenaires ambitionnent d'atteindre un taux de collecte moyen de 73% (47% en 2009) et un taux de recyclage de 95% (87% en 2009). Ainsi, les quantités d'emballages et de plastiques recyclés de-

Filière	Indicateur	2009	2015
EVPP	Taux de collecte	66%	75%
	Taux de recyclage	15%	50%
EVPF	Taux de collecte	35%	75%
	Taux de recyclage	90%	50%
EVSP	Taux de collecte	Mise en place de la filière	75%
	Taux de recyclage		99%
FAU	Taux de collecte	41%	75%
	Taux de recyclage	99%	99%
EVPHEL	Taux de collecte	Configuration de la filière	60%
	Taux de recyclage		80%
TOTAL	Gisement mis sur le marché par les contributeurs à ADIVALOR	50300t	85800t
	Gisement collecté	23300t	63000t
	Taux de collecte	46%	73%
	Gisement recyclé	18500t	60000t
	Taux de recyclage	79%	95%

vraient être proches de 60000t en 2015 (30000t en 2009). La réussite des programmes d'élimination menés au début des années 2000, implique que seule la filière d'élimination des PPNU est en baisse. Le flux annuel devrait se stabiliser autour de 200 tonnes par an en fonction du

rythme de retrait des autorisations de mise en marché des produits phytosanitaires.

Arnaud GAUFFIER
Chambres d'agriculture France,
Pôle Entreprises et Territoires

DIX ANNÉES D'ACTIVITÉ

L'ensemble des acteurs de la filière ADIVALOR a ensuite pu fêter les 10 années d'existence d'ADIVALOR au Stade de France le 21 février 2011.



Lexique :

- EVPF : Emballages Vides de Produits Fertilisants
- EVSP : Emballages Vides de Semences et Plants
- EVPHEL : Emballages Vides de Produits d'Hygiène de l'Elevage Laitier
- EVPP : Emballages Vides de Produits Phytosanitaires
- FAU : Films Agricoles Usagés
- FNA : Fédération du Négoce Agricole
- FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
- MEDDTL : Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement
- UIPP : Union des Industries de la Protection des Plantes
- Union In Vivo : Union des Coopératives Agricoles
- UPJ : Union des entreprises pour la Protection des Jardins et des espaces verts